



By Revenu Pierre

Studélites Carline Grenoble (38)

Etudiants - BNP PARIBAS IMMOBILIER RS

NUMÉRO DE DOSSIER : 5925

COORDONNÉES		DÉTAILS DU BIEN VENDU	
Résidence	Studélites Carline 1 rue Roger Josserand 38000, Grenoble	Total HT	89 500 €
Exploitant	BNP PARIBAS IMMOBILIER RS 26300, Alixan 04 75 40 80 25 relations.clients@realestate.bnpparibas	Dont prix meubles anciens HT	600 €
Cabinet de Syndic	BNP PARIBAS IMMOBILIER RESIDENCES SERVICES 7 Avenue de la Gare 26300, Alixan 04 75 40 80 25	Dont prix honoraires HT	5 200 €
Notaire programme	SELARL ELODIE DHILLY NOTAIRE 11 rue Saint Lazare 60200, Compiègne, 03.44.90.66.50 elodie.dhilly@notaires.fr	Montant TVA	1 040 €
Référence cadastrale	Section AH - n°101, 106	Total TTC	90 540 €
		Frais Notaire	7 300 €
		Total acte en mains	97 840 €
		Rentabilité brute HT / HT	4.8 %
		Numéro copropriété	11061
		Numéro d'exploitation	410
		Type de lot	T1
		Surface	20.50 m ² Carrez
		Niveau / étage	4
		Balcon	
		Parking	Non
		Classe énergie	B

DONNÉES FINANCIÈRES		DONNÉES D'EXPLOITATION	
Charges de copro non récupérables (annuel)	260 €	Durée et début du bail	Tacite prolongation depuis le 01/09/2021
Fonds de travaux (annuel)	56 €	Loyer annuel HT	4 286 €
Taxe foncière (2024)	343 €	Mode d'indexation	Annuelle - IRL
Dont TOM remboursée	35 €	Modalité de paiement des loyers	Trimestriellement à terme échu
COPROPRIÉTÉ		Travaux à la charge de l'exploitant	art. 605
Date de la dernière AG	17/09/2025	Classement de résidence de tourisme	non
Propriété des locaux d'exploitation	Copropriété	COMMENTAIRE	
Année de construction	2012	Résidence au cœur d'un nouveau quartier à proximité immédiate de l'université et des écoles d'enseignement supérieur.	
DAT et livraison	-		

Sécurisation de la location

Les biens sont loués, meublés, en bail commercial à une société d'exploitation qui les sous-louent à des utilisateurs finaux en offrant des prestations hôtelières. Les loyers perçus par le bailleur (l'investisseur) ne dépendent pas de l'occupation des logements, mais du professionnalisme de l'exploitant et de ses capacités financières.

Au regard de la TVA

L'exploitant rendant des services définis par le CGI (Code Général des Impôts), le bailleur pourra, en renonçant à la franchise de base, assujettir ses loyers à la TVA, et récupérer la TVA de son investissement. Les biens neufs ou anciens acquis à des professionnels intègrent de la TVA récupérable (TVA sur les meubles, TVA immobilière, TVA sur marge, TVA sur honoraires). Les biens étant dans le champ d'application de la TVA, ceux-ci devront conserver une exploitation de type hôtelier pendant 20 ans suivant le début d'exploitation. En cas de reventes à des investisseurs assujettis à la TVA, et conservant l'exploitation, la dite TVA sera conservée par les investisseurs, et sera neutralisée lors de la revente (article 257bis du CGI).

Au regard de l'impôt sur le revenu

Les revenus LMNP sont des revenus BIC, soumis au régime du BIC réel simplifié. Une déclaration 2031 est à faire chaque année par l'intermédiaire d'un cabinet comptable. En cas de résultats positifs, il est utile de penser à adhérer à un centre de gestion agréé. Les biens étant amortis, la base taxable est de ce fait fortement réduite. Les amortissements, non encore imputés, conduisent à percevoir des revenus peu ou pas fiscalisés.

Document commercial non contractuel réservé à l'usage des professionnels du patrimoine - MAJ le 13/02/2026 à 11:49